Droit de la santé publique

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

- Notion de santé ; notion de santé publique ; notion de système de santé ; notion de droit de la santé.

- Les sources du droit de la santé : les sources internationales ; les sources européennes ; les sources internes (les sources légales et réglementaires ; les normes éthiques ; les normes déontologiques ; les normes professionnelles ; le principe de précaution).

- Les institutions du droit de la santé : les institutions internationales (ONU, OMS, UNESCO, OIT...) ; les institutions européennes : Conseil de l'Europe ; Union européenne (Agence européenne des médicaments, Agence européenne de sécurité des aliments, Agence européenne des produits chimiques...) ; les institutions françaises (Ministre de la santé ; Direction générale de la santé ; Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé ; Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail ; Agences régionales de santé ; Haute autorité de santé ; Santé Publique France ; les collectivités territoriales).

- Les acteurs du droit de la santé : les professionnels de santé (professions médicales et para-médicales ; ordres professionnels) ; les établissements de santé (publics et privés) ; les patients et les associations de patients d'usagers (notion de patients ; droit et obligations des patients ; expression individuelle et collective des patients).

Compétence à acquérir :

Connaître les grands principes juridiques du secteur public de la santé.

Mode de contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissance s'effectuera sous la forme :

- de la présentation orale d'une étude de cas qui comptera pour 20% de la note finale : seule une moitié de la promotion sera concernée ;

- d'un examen terminal, comptant pour 80% de la note finale, qui sera composé, au choix de l'enseignant, des modalités suivantes :

* deux questions de cours ;

* une question de synthèse ;

* un ou deux cas pratique.

Bibliographie, lectures recommandées :

Les ouvrages pouvant être consultés sont les suivants :

- Michel Bélanger, *Droit européen général de la santé*, L.E.H. Editions, 2e éd., 2019.
- Claudine Bergoignan Esper et Marc Dupont, *Droit hospitalier*, Dalloz, Coll. Cours, 11e éd., 2022.
- Jean-Michel Binet, *Droit de la bioéthique*, L.G.D.J., Coll. Manuel, 2e éd., 2023.
- Marie-France Callu, Marion Girer et Guillaume Rousset, *Dictionnaire de droit de la santé*, LexisNexis,2e éd., 2021.
- Domitille Duval-Arnoud, *Droit de la santé 2019/2020*, Dalloz, Coll. Dalloz Référence, 1re éd, juillet 2019.
- Anne Laude, Bertrand Mathieu et Didier Tabuteau, *Droit de la santé*, P.U.F., Coll. Thémis, 4e éd., 2020.

- Patrick Mistretta, *Droit pénal médical*, L.G.DJ., Coll. Les Intégrales, 2e éd., 2022.
- Marie-Laure Moquet-Anger, *Droit hospitalier*, L.G.D.J., Coll. Manuel, 6e éd., 2021.
- Olivier Poinsot, *Le droit des personnes accueillies ou accompagnées*, L.E.H. Editions, 2016.
- Didier Truchet et Benoît Apollis, *Droit de la santé publique*, Dalloz, Coll. Mémentos, 11e éd., 2022.